

Arrêté réglementaire

N° 2025-278

Objet : Liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres de jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-97 du 16 avril 2025 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^e classe dans les spécialités « communication, spectacles », « environnement, hygiène » et « espaces naturels, espaces verts », session 2026,

Vu l'arrêté n°2025-219 du 5 septembre 2025 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2026,

Arrête :

Article 1 : Sous réserve de fournir, au plus tard le 22 janvier 2026, jour de l'épreuve écrite d'admissibilité, des documents complémentaires permettant d'attester de la recevabilité de la candidature pour 25 candidats, la liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade session 2026 est établie et arrêtée comme suit par ordre alphabétique :

ALEX Clarisse	DE GIGLIO Loris
ALLAG Ilyas	DE PASQUALE Anissa née BENYOUCEF
AMEZRAR Yacime	DEBOUZ Achour
ATEK Nacéra	DEGAND Elodie
AUCANE Anthony	DEGUIN JOLY Céline née DEGUIN
AUGENDRE Raphaël	DELAGE Franck
AUNAVE Meryl	DELAGE Norine
BACCHIANA Darshana	DELUCHI Cédric
BAILLY Christophe	DESBOS Robin
BARD Sylvie née VOCANSON	DESFOURS Alexis
BEILLEVAIRE Stéphane	DESRAYAUD Sylvain
BEKKADOUR Yasmina née OULDMILOUD	DEVAUX Nathalie née ROMAIN
BELANGE Jordan	DHIB Aicha née HABIB
BELHOUAHAR Faiza	DIALLO Aissatou
BEN KHELIFA Mohamed-Amin	DIAS Joseph
BENYETTOU Mehdi	DIAZ Guillaume
BENYOUB Sidi	DIOT Lucas
BERARDI Lucas	DONMARTIN Alain
BERNARD Myriam née MAABOURI	DONZEL Etienne
BERNE Grégory	DORIQUE Julie
BERRAHAL Hakima née HAMRANI	DOYE Virginie
BERTHELIER Frederic	DUBOIS Helio
BETIN Christophe	DUBOST Nicolas
BIDET Antoine	EL GHUYAT Hicham
BIESSE Jérôme	ESTEVE Mélanie
BIOSA Jean-Michel	FABRE Grégoire
BOCHARD Guillaume	FAIVRE Karim
BONAVIDA Enzo	FAURE Yann
BOST Rémy	FAYET Mickaël
BOUAMEUR Mohamed	FOURBOUL Quentin
BOUCHTAT Lakhdar	FOURNIER Bastien
BOUQUILLON Aurélie	FOURNIER Cédric
BOUSNINA Boutaina née AKURDAD	FREREJOUAN Chloé
BOUTERAQ Ramzi	GARRIGOS Quentin
BOUZIANE Hakim	GASDALLAH Brahim
BOYER Allan Daniel	GATTA Cyril
BOYER Sylvain	GELOT Clémence
BRACQ Pascal	GHEDIR-AHMED Mabrouk
BROSSARD Emilie	GIRARD Guillaume
BRUNE Jessica	GODEAU Corentin
CAMISULI Hugo	GRAND Alexis
CAMUS Thomas	GREBERT Matthieu
CANET Jean-Edouard	GRENARD Julien
CANTIER Jérémie	GUICHON Arthur
CAPA Geoffrey	GUILLERMIN Thierry
CARIMATI Luca	HACHIM Imène née FIAD
CASAGRANDE David	HADDAR Hedi
CERVEAUX Marie	HAMMADI Issame
CHALON Morgan	HAMROUN Karim
CHANAL Franck	HENNEVIN Marine
CHANUT Adrien	HERAUD Florent
CHAPOT Johanna	HEYN Didier
CHEVALLIER Régis	HSOUMI Bahri
COLLIARD Laurent	HUBERT Florent
COPONAT Kevin	HYVRIER Nathaël
CORNIER Paul	IABONI Léonie née POINT
COUSTE Thomas	ICOMACCI Roland
COUTURIER BARDIN Eddy	ISSARTEL Lucas
COVILLERS Jérémie	JANIN Stéphane
CUMIN Hugo	JORQUERA Guillaume
DA COSTA RIBEIRO Yohan	JOSSERAND Johanne
DA SILVA ALMEIDA Marilene	KA Sophaan
DAHAMNI Mohammed	KACEM Anis
DAHAMNI Youssouf	KHELDOUNE Chada née EL AMRI
DALLEAU Emilie	KIABIYA Zezabel
DANTAND Benjamin	LAHAOUAQUI Jalal
DE COCK Rémi	LALLEMENT Lydie

LAMBARKI Omar	POURRET Mathias
LARDET Ludovic	PRADON Sophie née GRANGE
LARUE Stéphane	PRAT Jean
LARUELLE Jean-Baptiste	PROLANGE Pauline
LAVÉDER Elodie	QUATELA Anthony
LE Van Man	RABIAH Sébastien
LEMOINE Julien	RE Raphaël
LEONARDELLI Carole	REGNAT Jérémy
LIMOUSIN Geoffrey	REYMOND MIRAS Albin né REYMOND
LIOGIER Alain	RISSE Geoffrey
LIOTIER Maxime	ROBIDOU Syril
LODIER Maxence	RODRIGUES DE OLIVEIRA Esther née MOREIRA
LOMBARDI Olivier	RODRIGUEZ Elisabeth
LOUKILI Hanane	ROLLAND Remy
LUCET Maxime	ROUBEYROTTE Cécile née BELIN
LYONNET Catherine	ROUDAIRE Alexis
MAERTE Marvin	ROUMEAIS Jordan
MAGNIN Vincent	ROUSSEL Jean-Baptiste
MAKHLOUFI Léa	ROY Jean-Thomas
MALDERA Mickaël	SADOUKI Kamal
MANDALLAZ Sabine	SALERNO Paola
MANISSIER Marie-Claire née CAVE	SAMRAOUI Sofian
MARCAUD Béatrice	SANTOS MATIAS Lino
MARCELIN Nathan	SEBIH Bilal
MARCOUX Grégory	SEIVE Jérémy
MARGAND Thibault	SEMAKDJİ Samia née MESHOUŁ
MARJOLLET Maxime	SERRE Nicolas
MARTIN Mathieu	SILVA DA COSTA Nicolas
MARTINEZ Gladys	SOLER Kevin
MARTINI Damien	SOUALMIA Najet née ALLAGUI
MATEO Thomas	SOUSSI Mohamed-Amine
MAURICE Christian	STEFANINI Christophe
MENDES Joao	STIKER Céline née OLIVER
MERMIER PISSOT Laëtitia née MERMIER	SUBRIN Loïs
MÉZIAT Françoise née LIEVRE	SYLVANISE Joëlla
MICHEL Abraham	TANOU Ahou
MILESI Audric	TARDY Alex
MIRRE Windy	TECHER Christophe
MONTI Thomas	TEYSSIER Maxime
MORENO Maxime	TEYSSONNIER Fabrice
MOULIN Cécile	THOMASSET Jean-Michel
MOULIN Valérie	TIVERNE Marie-Paul née VELONADOANY
MOURACHKO Laurie	TOMATIS Rémy
MZIZOU Nazha née MIMMIH	TORTOSA Quentin
NEGUSSIE TADESSE Abebe	TROUILLET Thomas
NOUALI Said	VAISELLET Stéphane
OUGIER Sébastien	VALERO Nicolas
OULD-BOUZIAN Mohamed	VENET Nicolas
PECAUD Nathalie	VIAL Isabelle née GIROUD
PELTIER Boris	VICTOURON Jennifer
PEREZ Rekia née KHIMOUN	VIGNAT Victor
PERNIER Jean-Baptiste	VINCENOT Sébastien
PERRACHON Vincent	VINCENT Jérôme
PERREAL Olivia	VITTINI Lucas
PERRET Cyrille	WIET Delphine
PERRIN Jérôme	ZEMMA Yamina
PETIT Anthony	
POINTUD Valentin	
RONCET Dimitri	

Liste arrêtée à 249 candidats

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site www.cdg69.fr ou <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 11 décembre 2025
Le Président,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.